

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_051

OBJET : Marché « Contrats d'assurances pour la Commune d'Aurec sur Loire » : attribution du marché à MMA pour le lot 3 assurance Flotte véhicule et la mission Auto-collaborateur et à MMA par le biais du courtier en Assurance Cabinet DE BRITO pour l'assurance du Petit train

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aurec sur Lorie en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,
Vu l'inscription budgétaire pour les contrats d'assurances,
Vu la consultation en procédure d'appel d'offre ouvert lancée pour le renouvellement des contrats d'assurances de la commune et la commission d'Appel d'Offres du 15 octobre 2025 pour l'analyse des candidatures et des offres,
Vu la décision du Maire n° 2025_DM_037 du 15/10/2025 portant sur l'attribution du marché pour le lot 1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » auprès d'AREAS-Agence Malochet Viallon et la déclaration infructueuse des lots 2, 3 et 4 autorisant le maire à passer par une consultation de gré à gré,
Vu la décision du Maire n° 2025_DM_049 du 10/11/2025 portant sur l'attribution du marché à AREAS pour le lot 2 Responsabilité civile, lot 3 Assurance Navigation Bateau, lot 4 Protection Juridique et Fonctionnelles Agents/élus

DECIDONS :

Article 1 : Vu la consultation de gré à gré lancée pour le lot 3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes »

Il est décidé **d'attribuer** les marchés comme suit :

- Lot n° 03 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » :

- **Assurance Véhicules à moteur :** MMA – Agence Monistrol sur Loire, sis 47 avenue de la Libération à Monistrol sur Loire (43120) - SIRET 481 364 776 00031– pour un montant de prime annuelle de 20 732,00 € TTC à compter du 01/01/2026 pour une durée d'un an avec possibilité de demande de renouvellement deux fois une année soit jusqu'au 31/12/2028,
- **Mission Auto-collaborateur :** MMA – Agence Monistrol sur Loire, sis 47 avenue de la Libération à Monistrol sur Loire (43120) - SIRET 481 364 776 00031– pour un montant de prime annuelle de 1 495,00 € TTC à compter du 01/01/2026 pour une durée d'un an avec possibilité de demande de renouvellement deux fois une année soit jusqu'au 31/12/2028,

- **Mission Assurance Petit Train** : MMA – Agence Monistrol sur Loire, sis 47 avenue de la Libération à Monistrol sur Loire (43120) - SIRET 481 364 776 0003 – par le biais d'un Courtier en Assurances, Cabinet DE BRITO, sis Route de Retournac - BP 7 à Yssingeaux Cedex (43201), SIRET 481 364 776 00023, pour un montant de prime annuelle de 3 643,30 € TTC à compter du 01/01/2026 pour une durée d'un an avec possibilité de demande de renouvellement deux fois une année soit jusqu'au 31/12/2028,

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 21 novembre 2025

Le Maire,

Claude VIAL

